

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 30 JUIN

INFORMATIONS

M. de Freycinet et la Banque en 1870

M. Pelletan a joué lundi un assez méchant tour à M. de Freycinet en évoquant certains souvenirs que le ministre de la guerre espérait sans doute qu'on avait oubliés. Il a rappelé que M. Gambetta, irrité de certaines résistances, avait écrit un jour : « Je briserai la Banque, je ferai du papier monnaie comme aux États-Unis » et qu'aussitôt il avait reçu la dépêche suivante :

« Ai reçu votre dépêche sur les finances. A la bonne heure, voilà du bon Gambetta. Votre fidèle et peut-être un peu méconnu : Charles de Freycinet. »

Eh bien, s'est écrié M. Pelletan, puisque M. le ministre de la guerre n'est pas à son banc, je demanderai à M. le ministre des finances si M. de Freycinet, qui n'est plus méconnu, soucieux d'un souvenir qui est son plus beau titre et des intérêts dont il a la garde, a réclamé des garanties pour que ce qui s'est produit en 1870 ne se renouvelle pas à l'avenir.

« Dans le cas où il les aurait réclamées, je demande pourquoi elles ne figurent pas dans le projet. »

Le compte rendu officiel mentionne ici les applaudissements de la gauche. Il est probable que, s'il eût été présent, M. de Freycinet ne s'y fût pas associé. Il n'est point agréable pour un homme qui occupe certaines situations et qui aspire ouvertement à certaine autre de se voir rappeler certaines opinions affichées au temps où il croyait que c'était un moyen de servir ses ambitions.

95,000 !

Extrait de la Petite République française :

« On célèbre un peu partout aujourd'hui, je ne sais au sujet de quelle hausse de la rente, la prospérité de la fortune publique ; mais on

oublie de dire que durant l'année écoulée le nombre des morts de misère s'est élevé à 95,000.

» Pas de jour ne se passe, à Paris, sans qu'un malheureux ouvrier à bout de ressources, sans travail et sans pain, ne mette de lui-même un terme à ses jours.

» D'autres, les vieux surtout, attendent la mort, résignés, et expirent dans leurs mansardes ou dans nos rues, littéralement terrassés par la faim. »

Il y a quinze ans, le centre-gaucher M. Dufaure, président du conseil, annonçait à la France l'ouverture prochaine d'une « ère de prospérité ».

Cette ère de prospérité, la voilà !

95,000 hommes, femmes et enfants sont morts de misère durant l'année écoulée.

Il est vrai que les privilégiés de la République se sont un peu plus enrichis, un peu plus engraisés tout en laïcisant les institutions de bienfaisance, en travaillant à ruiner les congrégations charitables et en aggravant le poids des impôts.

L'INDEMNITÉ DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MM. Charles Rousse, député du Var, Henri Mathé, député de l'Allier, viennent de prendre l'initiative d'une proposition ainsi conçue :

« Les conseillers municipaux des chefs-lieux de département et d'arrondissement et des villes qui comptent quinze mille habitants et au-dessus pourront recevoir une indemnité.

» Les auteurs de la proposition exposent que les classes ouvrières ont fait élire aux dernières élections municipales un certain nombre de leurs représentants directs. Or, comme les fonctions municipales exigent des pertes de temps sensibles, les travailleurs ne peuvent se vouer à ces fonctions que s'ils sont rétribués. »

PROCESSIONS RÉTABLIES

M. le maire du Vigan, Albert Gay, dans un arrêté plein de sagesse, vient de rétablir les processions dans sa commune.

Protestants et catholiques sont dans la jubilation et décernent des félicitations unanimes à M. le maire.

Chacun salue avec bonheur la fin de l'ère des persécutions.

Quant à M. Gay, il vient d'écrire dans les annales de sa commune un fait que les catholiques et les vrais amis de la liberté ont écrit dans leur cœur et dont ils se souviendront en temps opportun.

L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY

S'il faut s'en rapporter aux déclarations faites à M. Athalin, juge d'instruction, par les différents inculpés, c'est Meunier qui a porté l'engin dans le restaurant.

Ainsi que l'a démontré l'enquête et que l'a dit dans son rapport M. Girard, chef du laboratoire municipal, l'explosion a été causée par une forte quantité de dynamite additionnée de poudre de mine.

L'engin a été fabriqué 5, rue des Gravilliers, au domicile de Bricou. Il se composait, comme

celui dont Ravachol s'est servi pour l'explosion de la rue de Clichy, d'une boîte remplie de vingt-quatre cartouches de dynamite et d'une quantité suffisante de poudre de mine, deux kilos environ, pour empêcher les cartouches de se déplacer dans la boîte.

L'une des cartouches avait été amorcée à l'aide d'une mèche pouvant brûler cinq minutes.

La caisse avait été ensuite placée dans une valise de petite dimension.

Vers huit heures du soir, Francis, Meunier, Bricou et sa femme sont partis du numéro 5 de la rue des Gravilliers et se sont rendus place de la République où Meunier les a quittés, se dirigeant seul vers le restaurant.

Il s'est arrêté un moment passage Vaux-Hall, a ouvert sa valise, a mis le feu à la mèche qui pouvait brûler cinq à six minutes, à l'aide de sa cigarette, et s'est rendu au restaurant Véry. Il est entré précipitamment, a avalé de suite un verre qu'il s'était fait servir et qu'il a payé avec deux pièces de dix centimes qu'il tenait toute prête dans sa main. Tout en buvant, il avait poussé la valise dans un enfoncement ménagé dans le comptoir pour que la porte pût s'ouvrir sans difficulté. Une fois la valise à la place voulue, il était parti au plus vite. L'explosion se produisit alors qu'il n'avait pas fait cent mètres sur le boulevard.

LES ANARCHISTES

L'exécution de Ravachol aura lieu sur la place de la sous-préfecture, à Montbrison.

Le délai du pourvoi en cassation est expiré lundi soir, à minuit.

Ravachol n'a pas cédé aux instances de M^e Lalay, l'avocat de Montbrison, chargé, par M^e Lagasse, d'assister le condamné.

Si les anarchistes stéphanois, étroitement surveillés, restent tranquilles, on signale une vive agitation parmi les compagnons dans la vallée du Gier.

On dit qu'ils auraient fait le serment de venger Ravachol et de tenter de mettre obstacle à l'exécution.

LES DYNAMITEURS

Francis et Meunier courent encore !

Nous l'avions prévu. La police avait vendu la peau de l'ours...

M. Fédée a adressé un long rapport à M. Lozé, dans lequel il a relaté, entre autres choses, dit-on, que lundi matin, accompagné d'un constable, il s'est rendu au domicile de Francis et de Meunier, et qu'il n'y a trouvé personne.

Un de nos amis, dit la Libre Parole, l'avait parié. Il a gagné cinq louis.

A la préfecture de police, on se montre curieux de cet échec. On accuse la presse, naturellement.

Nous, nous n'accusons personne, mais nous trouvons que, puisque la police est impuissante, elle serait au moins prudente de ne pas faire annoncer bruyamment, tous les huit jours, qu'elle est sur la bonne piste.

Au surplus, nous avons des doutes sur la véritable mission de M. Fédée à Londres.

Son rapport est volumineux ; or, il nous paraît au moins étonnant que pour raconter

qu'il n'a rien vu, M. Fédée ait usé tant d'encre et tant de papier.

NOUVELLES MILITAIRES

LA RÉPARTITION DES CLASSES

La loi nouvelle se résume en ceci que la durée du service dans la réserve de l'armée active est portée de sept à dix ans, la durée du service dans la territoriale est maintenue à six ans, celle de la réserve de l'armée territoriale réduite de neuf à six ans.

On fera, comme par le passé, deux périodes de vingt-huit jours, la première dans les régiments actifs, et la deuxième, sans doute, dans les régiments bis ou de réserve, qui remplaceront les régiments mixtes. Les territoriaux feront toujours deux semaines.

En somme, tout se borne à maintenir trois années de plus les réservistes dans le service. Ce premier ban devrait, en cas de guerre, partir au premier signal.

LES RÉSULTATS DU TIRAGE AU SORT

D'après le rapport que le ministère de la guerre vient de publier sur les résultats du recrutement en 1891, le nombre des jeunes gens qui ont tiré au sort cette année s'élevait à un peu plus de 300,000.

C'est 40,000 de moins qu'en 1890 ; mais on sait que la classe qui a fourni le contingent de 1891 se composait de jeunes gens nés en 1870.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

En raison d'un excédent de sous-lieutenants existant actuellement dans les cadres de l'infanterie, le ministre de la guerre a décidé que le chiffre des élèves à admettre en 1892 à l'École spéciale militaire sera réduit de 450 à 425.

LE COLONEL DE BENOIST

Epilogue de l'incident de Lille. Le colonel de Benoist sera compris dans les mutations que nécessitera la grande promotion annoncée pour le 8 juillet, et passera du 49^e chasseurs à la tête d'un autre régiment.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 juin 1892.

Malgré la lutte acharnée engagée entre les spéculateurs à la veille de la liquidation, les cours des rentes se maintiennent en légère avance sur ceux de la veille. Le 3 0/0 ancien reste à 99.12 ; le nouveau à 105.25 et le 4 1/2 à 103.63.

L'Italien est très ferme à 93.35 et les Méridionaux qui rapportent plus de 5 0/0 cotent 647 fr. L'extérieure fait 66. Le Portugais est en réaction à 23 13/16 après 24 11/16. Le Rouble varie de 253 à 251 ; Le Russe nouveau est à 78 95 et l'Orient à 67 fr.

L'action de la Banque de France est en reprise à 4,103. Le Crédit Foncier est en avance à 1,153 ; le ministre des finances a signé ce matin l'autorisation de conversion votée par les actionnaires.

La Banque de Paris est ferme aux environs de 660. Le Crédit Lyonnais se maintient à 786 et la Société Générale à 465.

L'action des Cirages Français sur laquelle on détachera le 5 juillet un coupon semestriel de 45 fr. est demandée à 445 fr., à ce cours et en tenant compte du coupon qui a varié en 25 et

30 fr. pour les années précédentes, ce titre offre un placement très avantageux.

L'action Morena a des demandes suivies à 125 fr. La faveur qui s'attache à ce titre est justifiée par le rapport de M. Wickersheimer, inspecteur général des mines, dont les appréciations ont un caractère semi-officiel.

Les Chemins Economiques valent 420.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

THÉÂTRE DE SAUMUR

La Mégère apprivoisée. — J. COQUELIN ET M^{me} FAVART

Nous aurons mercredi 6 juillet, à notre théâtre, une représentation extraordinaire avec le concours de J. COQUELIN et de M^{me} FAVART, de la Comédie-Française.

Le spectacle se composera de : *La Mégère apprivoisée*, comédie en quatre actes, le plus grand succès de l'année au Théâtre-Français ; succès de franche gaieté, car la pièce est des plus amusantes, succès de costumes et, ce qui ne gâte rien, une des pièces les plus honnêtes qui aient été représentées au théâtre depuis bien des années.

C'est Mlle DEPOIX qui jouera le rôle de la *Mégère* ; sa réputation de beauté et de comédienne nous assure que le beau rôle de Catharina trouvera en elle une digne interprète.

CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES

Canton de Saumur (Sud)

Aspirants, 47. — Admis, 40.

Charles Gilbert, Louis Lebrun, Armand Gautier, Alexandre Mureau, Louis Couassin, Léonce Coulon, Louis Abline, Joseph Meignier, Louis Pillion, Hector Moreau, Ernest Baudouin, Paul Baugé, Eugène Belleuvre, Daniel Bertrand, Edouard Boiteux, André Bougreau, Julien Favry, Georges Gaborit, Charles Godfroy, Léon Leluc, Gustave Louis, Maxime Mabileau, Raymond Milliet, Gustave Moreau, Victor Piron, Cyrien Ravily, René Blain, Georges Bourgeon, Louis Bourgeon, Paul Clémot, Eugène Leroy, Emile Perdriau, Louis Rémy, Georges Ernout, Léonce Larquey, Octave Nau, Léopold Prieur, Georges Bénétiau, Pierre Moreau, Louis Cuvert.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours, le Lundi 11 juillet, à 11 h. 3 matin.

Il desservira les stations comprises entre

Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Mennetou-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellonnailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours, Blois et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le samedi 16 juillet, à minuit 45 (nuit du vendredi au samedi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 1 partant de Paris à 12 h. 45 matin, les 17, 18, 19 et 20 juillet.

Prix des places, aller et retour (timbre quittance de 0.10 c. non compris) : 2^e classe, 19 fr. ; 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 10 juillet, à 6 heures du soir.

CONGRÈS A ANGERS

Une réunion se tiendra à Angers les 1^{er} et 2 juillet, dans le but de rédiger un programme de décentralisation concernant la commune, ce premier groupement naturel, puis le département et la province, de manière à les soustraire à l'intervention abusive de l'Etat dans leurs affaires locales et à leur rendre avec la sauvegarde des droits et des intérêts de tous, les libertés nécessaires qu'ils ont perdues.

L'ORAGE DU 28 JUIN

DOUÉ-LA-FONTAINE

Pendant le violent orage de la nuit de mardi à mercredi, la foudre est tombée sur la ferme de Machefer et y a allumé un incendie, en même temps qu'elle tuait un taureau, trois bœufs et un cheval. Un homme qui était couché dans l'étable, à côté des animaux tués, a été soulevé de terre jusqu'au plafond sans avoir eu aucun mal.

La pompe de Doué, prévenue vers deux heures du matin, s'est rendue sur les lieux du sinistre, mais elle n'a pu servir à rien, faute d'eau et de secours.

L'étable a été complètement brûlée.

La maison d'habitation a été préservée.

Sur la route de Doué à Montfort, une douzaine de poteaux télégraphiques ont été arrachés et tordus.

On signale des dégâts importants dans la contrée.

TOURS

L'orage qui a éclaté mardi soir, sur la ville de Tours, mériterait qu'on rééditât, pour en rendre compte, les plus belles pages de nos descriptifs, de Châteaubriand à Mérimée. Depuis bien des années, pareil spectacle n'avait été vu ici.

La journée avait été suffocante. Vers huit heures, des nuées s'annonçaient à l'horizon.

Quelques minutes après, une forte bourrasque soulevait dans les rues des tourbillons de poussière.

L'orage survint accompagné d'une pluie peu abondante ; d'instant en instant, il augmentait d'intensité.

Des éclairs sillonnaient la nue et les grondements du tonnerre, répercutés par tous les échos, se succédaient avec une effrayante rapidité. Quelques moments d'accalmie, et vers dix heures l'orage reprend de plus belle. La pluie tombe, à cette heure, avec une extrême violence : de véritables paquets d'eau.

C'est seulement à deux heures du matin que l'orage a pris fin.

Nous ne tarderons pas à apprendre des accidents, car certains « coups de tonnerre » ne laissent subsister aucun doute : la foudre a dû tomber à plusieurs reprises.

NANTES

Incendie allumé par la foudre. — Mardi soir, après deux journées de forte chaleur, un violent orage s'est abattu sur Nantes.

Les éclairs se multipliaient aux quatre coins du ciel, accompagnés de coups de tonnerre de plus en plus rapprochés. Soudain, vers huit heures et quart, un formidable coup ébranle l'air ; il n'est de doute pour personne que la foudre est tombée quelque part.

En effet, on apprend bientôt que la filature Bariller frères, située Prairie-d'Amont, a été atteinte et qu'un incendie s'y est déclaré.

C'est à peu près au milieu de la filature, près de la cheminée de la chaufferie, que la foudre est tombée.

Il se passe à peine quelques minutes qu'on voit des flammes jaillir et bientôt c'est un immense brasier qui s'offre à la vue. Au milieu du matériel et des matières premières enfermées dans la filature, le feu faisait des progrès effrayants.

On court au poste de Vertais, mais, par malheur, le téléphone ne fonctionne pas, à cause de l'orage, et un homme doit aller à pied à l'Hôtel de Ville pour prévenir le poste central.

Le jour est à son déclin ; les flammes s'élèvent si haut, et ont une telle largeur qu'elles jettent aux environs une lueur éclatante qui doit s'apercevoir à une très grande distance.

Quand les premières pompes arrivent, il n'y a plus d'espoir de sauver la filature ; c'est la raffinerie Hubert, qui joint immédiatement la filature en feu, qu'il s'agit de préserver.

A onze heures, le feu était entièrement circonscrit dans son foyer. De la filature, il ne restait que les murs et un pavillon, où étaient situés les bureaux, qui se trouvent à l'entrée.

Les pompes n'en ont pas moins continué à fonctionner longtemps encore, versant des torrents d'eau sur ce qui restait de l'important établissement de MM. Bariller frères.

La liste serait longue de tous ceux qui se sont distingués pendant cette triste soirée. Ci-

tous au premier rang le clergé de la Madeleine qui, arrivé au premier instant, n'a pas cessé d'encourager les travailleurs et de leur donner l'exemple.

On n'a, au milieu de ce désastre, aucun accident à déplorer. Tous les ouvriers de la filature et de la raffinerie étaient sortis quand l'incendie a éclaté.

M. Bariller aîné était chez lui quand on est venu lui annoncer ce malheur. Il a été vivement affecté, considérant surtout le chômage forcé et par suite la misère qui allaient en résulter pour les 110 ouvriers et ouvrières qu'il employait.

Ce même orage a été violent à Paris et n'a cessé qu'à 3 heures du matin.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES. — Le feu a détruit, dimanche soir, une maison et une écurie contiguë appartenant à M. Coistard, au village de Cognée. Le mobilier a pu être sauvé. Les pertes, estimées 3,500 fr. environ, étaient couvertes par l'assurance *Le Soleil*.

Grande Fête musicale à Tours

Un concours national d'orphéons, d'harmônies et de fanfares aura lieu à Tours, à l'occasion de l'Exposition, les 3 et 4 juillet (dimanche et lundi).

Same li 2 juillet, veille du concours, aura lieu un festival select donné par les sociétés d'excellence, supérieures et de première division présentes à Tours, ainsi qu'une fête de nuit dans le parc du palais de l'Exposition et au théâtre municipal.

Dimanche 3 juillet (1^{er} jour du concours) :

A 9 heures du matin, concours à vue.

A 4 heures de l'après-midi, concours d'exécution.

A 5 heures de l'après-midi, défilé général des sociétés. Elles suivront la rue Nationale ; place du Palais-de-Justice et avenue de Grammont jusqu'aux arènes.

Le soir, à 9 heures, aux arènes du Morier, près l'avenue de Grammont, grande fête de nuit par plus de 6,000 exécutants.

Lundi, 4 juillet (2^e jour du concours) :

A 9 heures du matin, concours de soli.

A 4 heures de l'après-midi, concours d'honneur.

A 5 heures de l'après-midi, distribution solennelle des récompenses aux arènes du Morier.

De 8 heures à 11 heures du soir, festival de gala donné dans le parc de l'Exposition par plusieurs sociétés d'excellence et supérieures.

Au nombre des 176 Sociétés qui doivent prendre part au concours nous remarquons :

ORPHÉONS

La Saint-Cécile de Cholet.

La Chorale Loudunaise (Loudun).

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

VII

LE PACTE (Suite)

Chaque parole dans la bouche de cet homme prenait une décision définitive et terrible ; Louise sentait que c'était autant d'arrêts irrévocables. Elle dirigea vers le ciel un regard profond, étouffa un sanglot, et se rapprochant de Brutus :

— Sur quoi jurez-vous cela ? dit-elle.

— Je ne jure pas, répondit-il ; promettez seulement, et moi j'exécute !

— Sauvez mon père, consentez à ce qu'un prêtre nous unisse... je suis à vous.

— Un prêtre... soit ! dit-il avec un sourire ironique.

Cette concession lui coûtait peu, à côté du trésor inespéré dont il allait devenir maître. Quant à M^{lle} du Versant, saisissant avec une limpidité d'esprit sublime ce qui se passait

dans l'âme de leur terrible vainqueur, elle lui savait presque gré de l'avoir assez bien jugée pour ne pas lui proposer un pacte plus odieux qu'un mariage, pour avoir compris d'avance qu'elle se ferait mille fois égorger, qu'elle lutterait jusqu'à son dernier souffle contre tout autre traité. Celui-ci serait au moins parifié par l'Église, et c'était encore un bonheur de sauver son père, en se résignant au martyre.

Il avait donc suffi de quelques instants et du peu de mots que nous avons retracés pour cimenter ce pacte.

Ce fut encore par une conséquence de cette situation réciproque, qu'elle eut à peine le besoin de prier Brutus de garder vis-à-vis de son père le silence sur la condition dont elle payait sa liberté ; — il eut évidemment refusé d'y souscrire.

Le commissaire ne demandait pas mieux que d'éviter un combat de générosité entre le père et la fille, combat qui n'eût abouti qu'à défaire son ouvrage.

Il sortit du cachot suivi de Louise, pour se rendre à la cellule du marquis ; elle marchait froide, pâle et glacée, ainsi qu'un automate qui obéit à une impulsion mécanique. Ce qu'elle

accomplissait en ce moment était plus affreux que la mort, car avec ses prières ferventes, la mort c'était l'immolation à la vraie croix, à la bonne cause, c'était le passage d'une vie de dangers et de douleurs à une éternité de béatitude ; — mais l'existence désormais était un supplice, une honte de chaque minute. C'était son âme brisée, son cœur étouffé, sa jeunesse flétrie. Mais son père allait vivre !

En apercevant son ennemi, le noble vieillard n'eut pas de peine à croire que l'heure suprême était venue ; l'attitude morne de sa fille le confirma dans cette conviction.

Il quitta la couche grossière où il était étendu, vint à Louise, lui pressa la main, et s'adressant à Brutus :

— Nous sommes prêts.

Pour la première fois, la main de la jeune fille n'avait pas répondu à l'étreinte paternelle.

— Suivez-moi, commanda brièvement le commissaire.

— Du courage, mon enfant ! murmura le marquis à l'oreille de sa fille. Et la voyant chancelante et anéantie, il prit son bras qu'il passa sous le sien, pour la soutenir ; puis tous deux s'avancèrent sur les pas de leur guide.

Lorsqu'ils furent parvenus à l'issue qui avait servi à l'invasion du château, Brutus se fit reconnaître en prononçant le mot d'ordre : on le laissa sortir avec ses compagnons.

Enfin, ceux-ci sentirent l'air extérieur, qui ranima Mlle du Versant, tandis que son père récitait de mémoire les dernières prières.

Brutus s'arrêta derrière un hallier, d'où les sentinelles ne pouvaient les apercevoir.

— Je ne vois pas nos exécuteurs ? dit le marquis en portant autour de lui un regard détourné.

— Vous êtes libres ! répondit le commissaire.

— Libre ? répéta M. du Versant sans y croire.

— Hâtez-vous de vous éloigner du château : gagnez la tour de la Grand'Lande, vous saurez bien vous y cacher.

— Se peut-il ?... balbutia le vieux Vendéen, auquel ce retour de fortune causait une émotion qu'il n'avait pas éprouvée à l'approche de la mort. Quoi ! vous seriez assez généreux...

— Ne le remerciez pas, mon père !... prononça Louise d'un ton grave, qui effraya le vieillard comme le pressentiment d'un malheur.

Brutus se pencha à l'oreille de sa victime :

HARMONIES

L'Harmonie Angevine (Angers).
L'Harmonie Saumuroise (Saumur)
L'Harmonie de Doué-la-Fontaine.
L'Union du Puy Notre-Dame.

FANFARES

La Fanfare de Varrains.
La Fanfare de Turquant.
La Fanfare municipale de Beaufort-en-Vallée.

LA BANDE NOIRE DE CHOLET

Nous avons raconté l'assassinat du garde de Maulévrier. Le pays de Cholet est terrorisé, ravagé, par une véritable société de braconniers qu'on appelle la *Bande noire*, organisée pour le vol et l'assassinat. Ces malfaiteurs ont juré la mort de tous les gardes, et les attaques se renouvellent sans cesse contre les personnes et les propriétés. La justice n'a pas su encore découvrir les auteurs de ces méfaits. La plupart des braconniers en question sont les agents et les électeurs de ceux qui occupent les places et détiennent le pouvoir.

Pour le dernier meurtre, dont nous avons parlé il y a quelques jours, il paraît, dit la *Revue de l'Ouest*, que les assassins étaient quatre. Ils ont entraîné le garde dans un endroit isolé, lui ont fracturé le crâne et écrasé le nez; ils lui avaient enfoncé un lingé dans la bouche, lié les mains derrière le dos, puis ils l'ont jeté à l'eau. Le médecin a constaté que le malheureux était encore vivant. C'est la première victime. Mais à son enterrement, un grand nombre d'autres gardes racontaient les attaques multipliées auxquelles chacun d'eux avait jusqu'ici échappé.

Le pays, terrorisé par cette bande de gredins, réclame une énergique et prompt répression.

L'AGRESSION DE PRUNIER

Le *Patriote* a raconté une querelle qui s'est élevée le 3 juin entre le tambour-major du 133^e de ligne et cinq cultivateurs de Bouchemaine, à Pruniers.

La manière dont notre confrère présentait les faits permettait de croire que les cinq fermiers auraient été les agresseurs. Nous croyons savoir que le contraire serait plutôt exact et que le militaire aurait des torts. Nous n'insisterons pas davantage pour ne pas anticiper sur la justice.

N'oublions pas de mentionner que le *Patriote* a reconnu spontanément que les cinq cultivateurs qu'il avait d'abord traité de tristes personnages, sont des plus honorables et des plus justement considérés de leur commune.

HORRIBLE SUICIDE

On écrit de Rochecorbon (Indre-et-Loire): « Rochecorbon vient encore d'avoir à enregistrer un bien triste événement.

— Dans trois jours j'irai vous rejoindre... S'il survenait un empêchement, suivez votre père, mais quelque part que vous vous trouviez, à l'heure où je vous appellerai, venez!

— J'obéirai... balbutia-t-elle en courbant la tête.

— Et moi, je veux savoir... interrompit le marquis en se redressant de toute la hauteur de son ancien rang et de son habitude du pouvoir.

Mais le commissaire avait disparu, et sa fille l'embrassait avec enthousiasme.

— Tu n'as rien à demander, rien à savoir; mon père bien-aimée. Mes prières ont touché cet homme... Ta tête est sauvée... Viens!

— Tu es mon bon ange, Louise, et les anges font des miracles; pourquoi éprouvai-je un serrement de cœur qui m'empêche de me réjouir de celui-ci?... Elle étouffa ses craintes et ses questions sous de nouveaux baisers, tout en entraînant dans la direction de la vieille tour, où le clocher devait leur donner asile.

(A suivre.)

» La femme d'un jardinier, M^{me} Carestue, a mis fin à ses jours d'une manière horrible. Elle a profité de l'absence de son mari et de son enfant pour se faire brûler, après s'être préalablement enluite d'essence de pétrole.

» La malheureuse avait en le soin d'éloigner d'elle tout ce qui aurait pu mettre le feu à la maison.

» Elle souffrait, paraît-il, depuis longtemps, ce qui semblerait expliquer sa triste fin: elle n'était âgée que de 29 ans. »

UNE DÉLÉGATION NANTAISE A PARIS

M. Riom, maire de Nantes; M. Liébaut, adjoint; M. Rivaron, président, M. le vice-président et M. le secrétaire de la Chambre de commerce, sont partis mardi soir pour Paris.

Ils vont inviter M. Carnot, le président du conseil et le ministre de l'instruction publique à venir inaugurer le canal maritime et le lycée de Nantes.

Les représentants de la Chambre de commerce feront en même temps des démarches au sujet de la loi sur la marine marchande. Ils demanderont une surprime de 25 centimes pour les voiliers de construction française.

M. Cléville, préfet de la Loire-Inférieure, s'est joint à la délégation.

Une dépêche de Paris annonce que la délégation nantaise ne sera reçue qu'à la fin de la semaine.

NANTES. — A la suite d'une discussion qu'il a eue avec sa femme, un nommé Winoch, ouvrier, âgé de trente-deux ans, de Chantenay, s'est plongé un couteau dans la poitrine et est mort quelques instants après.

Une rixe terrible entre jeunes gens a éclaté dimanche à l'assemblée de l'avenue Pasteur. Un jeune homme de dix-huit ans, Georges Dubaril, a reçu un coup de couteau qui lui a coupé l'artère de la cuisse. Le malheureux est mort quelques moments après.

LE MANS. — Dimanche, dans l'après-midi, deux artilleurs du 31^e régiment avaient loué un canot pour aller dîner dans un restaurant qui se trouve sur la Sarthe, à quelque distance du Mans. En route, l'embarcation qui faisait eau a coulé à pic; un des deux hommes a pu s'accrocher à la barque et a été sauvé par d'autres canotiers; le second, un nommé Forveille, âgé de vingt-deux ans, qui avait voulu regagner la rive, a disparu sous l'eau; son corps n'a été retrouvé que très tard dans la soirée.

RENNES. — Mort de M. Le Bastard, maire de Rennes. — Pendant la matinée de mardi, le beffroi de l'Hôtel de Ville annonçait, par des glas répétés, la mort de M. Le Bastard, ancien sénateur, maire de Rennes, décédé le matin à quatre heures.

Il y a plusieurs mois que M. Le Bastard était souffrant, mais depuis huit jours son état s'était sensiblement aggravé. Une crise très violente éclata dimanche soir, il dut se coucher, et lundi, malgré des efforts de volonté, il fut obligé de garder le lit. Dans la nuit, son état empira, et il s'est éteint après avoir pu recevoir l'extrême-onction de M. le curé de Saint-Aubin.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui jeudi. M. Le Bastard, maire de Rennes depuis 1880, n'avait que cinquante-six ans.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Il paraît que les formes de l'examen pour le certificat d'études primaires vont être modifiées. Le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les inspecteurs à prendre les mesures nécessaires pour que les épreuves écrites aient lieu, toutes les fois que ce sera possible, dans la commune même des candidats.

On justifie ainsi cette mesure: « Elle évitera aux familles les difficultés d'un déplacement et les frais qu'il entraîne en pure perte en cas d'insuccès aux épreuves écrites, et elle tendra à augmenter le nombre des candidats, qu'effraye actuellement la perspective d'une dépense inutile. »

Nous sommes curieux de savoir comment on assurera, dans chaque commune, le contrôle de l'examen? Mais ce n'est pas notre affaire, heureusement. Nous retenons surtout de ce qui précède l'aven qu'après les bataillons scolaires, le certificat d'études, cette autre création gémiale de la République, est en décadence. C'est une plaisanterie d'alléguer, comme on le fait, la question de dépense.

La vérité est qu'il y a une réaction causée par des déceptions. Dans les campagnes surtout, on avait fait croire aux parents que ce fameux certificat offrait des avantages. Les pauvres gens voyaient déjà dans leurs niches des bacheliers! Et puis on a compris que c'était un morceau de papier sans valeur, un simple hochet sans utilité. L'inanité de cette invention opportuniste et laïque apparaît au grand jour. (Moniteur.)

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 29 juin. — Jeanne-Berthe Ogereau, rue du Petit-Versailles; — Paul-Auguste-Pierre Audebrand, à la Blanchisserie.

Le 30. — Georges Balzeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

DÉCÈS

Le 29 juin. — Marcel-Eugène Jaunay, 3 mois, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2.

Tournée BRASSEUR

SAMEDI 2 Juillet 1892

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

MA GOUVERNANTE

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Alexandre Bisson.

LA CAGNOTTE

Comédie-Vaudeville en 3 actes, de MM. Eugène Labiche et A. Delacour

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée: 30 jours. Prix des billets (aller et retour): 1^{re} classe, 45 fr.; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n^o 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n^o 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

FAITS DIVERS

CINQ ENFANTS NOYÉS

Une catastrophe vient d'arriver à Ampuis (Rhône). Cinq enfants de la commune étaient montés sur un bateau de pêche, sur le Rhône, pour se promener sur l'eau, laissant sur le rivage un de leurs camarades.

Immédiatement emportée par le courant,

très rapide en cet endroit, l'embarcation fut entraînée. Les cinq imprudents qui la montaient, affolés par le danger, perdirent tout sang-froid, et dans l'espoir de regagner la rive, dont ils n'étaient pas très éloignés encore, se précipitèrent dans le Rhône.

Aucun d'eux ne devait échapper à la mort.

Pendant ce temps, le sixième enfant resté sur la berge, glacé d'épouvante, ne pouvait articuler un cri et assistait inerte et impuissant à la mort de ses pauvres petits camarades.

Pendant des mariniers et des pêcheurs étaient accourus, trop tard, hélas!

Il fallut deux heures de recherches pour retrouver les cadavres des victimes, qui ont été retirés tous les cinq.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 juin 1892:

Réponse d'un sage, par Mario de Bert. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — Science en famille, par L. Balthazard. — Causerie de quinzaine. — L'œil droit de Jean Ziska, par Georges Grand. — Notes de Musique, par Franck Archet. — La Sœur de Pierrot, par Arsène Alexandre. — Les Salons de 1892, par G. Migeon. — Lieutenant de Mobiles, par Datin. — Mosaïque, par Eug. Muller. Illustrations par F. Lix, Rochegrosse, A. Grévin, Villette, Gaillard, Berne-Bellecour, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie C. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers.	de 19 » à 19 25	de 9 » à » »
Saumur.	de 19 50 à » »	de 7 50 à » »
Cholet.	de 18 50 à » »	de 8 » à » »
Baugé.	de 19 50 à » »	de 8 » à 8 25
Segré.	de 18 » à 18 25	de 8 50 à 8 75
Beaupréau.	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »
Montfaucon.	de 18 25 à » »	de 8 50 à » »
Montrevault.	de 18 25 à » »	de 8 » à » »
Chemillé.	de 18 50 à 18 75	de 8 25 à » »
Champcoceaux.	de 18 50 à 18 60	de 8 40 à » »
St-Florent-le-Viel.	de 18 25 à » »	de 8 50 à » »
Vihiers.	de 18 » à 18 25	de 8 25 à » »
Brissac.	de 18 50 à 19 »	de 7 50 à 8 25
Chalennes.	de 18 50 à » »	de 8 » à 8 »
Doué.	de 18 75 à 19 »	de 8 » à » »
Nantes, blés d'Amérique.	de 24 50 à 24 75	les 100 kilos.
Nantes, blés français.	de 24 » à 24 50	les 100 kil.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES
De CH. VAIDY
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,
Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e HACAULT.

VENTE

Aux enchères publiques
En douze lots
De Biens de Mineure

CONSISTANT EN:
TERRES ET VIGNES
Situées communes du Vaudelnay-Rillé, des Ulmes et de Cizay.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, le DIMANCHE 24 JUILLET 1892, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en chambre du conseil par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Angèle Bourdin, ci-après nommée prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Montreuil-Bellay, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze, ladite délibération également enregistrée,
Aux requêtes, poursuite et diligence de : M. Antoine Bourdin, cultivateur, demeurant aux Bessades, commune de Talamy, canton de Bort (Corrèze),
« Agissant en qualité de tuteur naturel et légal de la mineure Angèle Bourdin, sa petite-fille, issue du mariage de Guillaume Bourdin et Marie Jousset, ses père et mère décédés »,
Ayant M^e LE RAY pour avoué,
En présence ou lui dûment appelé de : M. Pierre Jousset, cultivateur, demeurant aux Ulmes, pris au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Angèle Bourdin, sus-nommée,
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant à la mineure Angèle Bourdin, sur les lotissements et mises à prix ci-après indiqués par le conseil de famille et acceptés par le Tribunal.

I. Commune du Vaudelnay-Rillé.

Premier lot.
Une parcelle de vigne, sise aux Perranches, contenant trente-cinq ares cinquante-huit centiares, numéro 3029 section C du cadastre, joignant au couchant la route du Vaudelnay à Brossay, au nord Bordier, au levant Denis, au midi Gay.
Mise à prix : cinq cents francs, ci. 500

Deuxième lot.

Un morceau de terre, situé à la Vernelle, contenant seize ares seize centiares, entouré de murs, joignant au midi la route du Vaudelnay à Messemé, au levant Raisin et au couchant Chateigner.
Mise à prix : neuf cents francs, ci. 900

II. Commune des Ulmes

Troisième lot.
Un morceau de vigne, sis à la Butte du Mousseau, contenant vingt-un ares vingt-deux centiares, joignant au couchant Marquet, au levant Curandeu, au midi un chemin.
Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci. 250

Quatrième lot.

Un morceau de terre, contenant huit ares quatre-vingt centiares, sis au lieu dit le Gué, joignant au levant Breton, au couchant Bonnet-Bazille, au midi un chemin et au nord Masse.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

Cinquième lot.

Un morceau de terre, contenant quatre ares quarante centiares, situé à la Nouvelle-Prise, joignant d'un côté Chemellier, et d'autre côté Bodineau.
Mise à prix : vingt francs, ci. 20

Sixième lot.

Un morceau de terre, contenant six ares cinquante-sept centiares, situé au Corhin,

joignant au midi Gasteau, au nord Beaumont.
Mise à prix : cent vingt francs, ci. 120

Septième lot.

Un autre morceau, situé au même lieu, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au midi Gasteau et au nord Pauléau.
Mise à prix : soixante francs, ci. 60

Huitième lot.

Un morceau de terre, contenant onze ares, situé à la Joulière, joignant au nord madame Brocclier, au midi les héritiers Treton, au levant et au couchant Sebillé.
Mise à prix : deux cents francs, ci. 200

Neuvième lot.

1^o Un morceau de terre, au Chillon, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au midi Bodineau, au levant Champion;
2^o Une autre morceau de terre, au même lieu, contenant deux ares vingt centiares, joignant d'un côté Champion, d'autre côté la route de Rou à Meigné.
Mise à prix : cinquante francs, ci. 50

Dixième lot.

Un morceau de terre, situé aux Vertières, contenant trois ares soixante-sept centiares, joignant au nord Bonnet, au midi un chemin, au couchant Bonnet fils, au levant Marquet.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40

Onzième lot.

Dix ares cinquante centiares de vigne, sis aux Buttes, joignant au levant Curandeu, au couchant Jousset père, au nord la route de Saumur à Doué, au midi un chemin.
Mise à prix : cent cinquante francs, ci. 150

III. Commune de Cizay

Douzième et dernier lot.
Un morceau de terre, situé aux Coulées, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au levant Courjaret et au couchant Girault.
Mise à prix : cinquante francs, ci. 50

Total des mises à prix : deux mille quatre cent quarante francs, ci. 2,440

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, n^o 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;
2^o A M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : MARCE.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordcaux, 15.

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE jeune garçon sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Le DIMANCHE 3 JUILLET 1892, à midi précis, au Coudray-Macouard, dans la maison où habitait l'époux BARREAU-JUVENON.

On vendra :

Lits en noyer, lit en fer, armoires à glace et autres, secrétaire, fauteuils, chaises, poêle, bon linge, vaisselle, batterie de cuisine, tables, instruments de jardinage, vins rouge et blanc en bouteilles, bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Grand quantité de Moellons ; Quantité de Javelles de sarmements de vignes ; Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A GEDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

VERITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.
Cet extrait se conserve indéfiniment
Se méfier des imitations
Reiger la signature **LIEBIG** en creux bien sur l'étiquette de chaque pot.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A LOUER

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.
S'adresser à M^{me} FERBU, rue Saint-Nicolas, n^o 12.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^e COURBALEAC.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Sucre cassé pour confitures..... le kilog. 1.05

— cristallisé..... — 1.00

— scié..... — 1.15

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	99	ACTIONS	
3 0/0 1891	100 05	Banque de France	4110
3 0/0 amortissable	99 80	Banque d'Escompte	210
1/2 1883	105 70	Comptoir national d'Escompte	512
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1142 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	550	Crédit Industriel et Commercial	—
— 1865 4 0/0	540	Crédit Lyonnais	787
— 1869 3 0/0	425	Crédit Mobilier	170
— 1871 3 0/0	416	Dépôts et Comptes courants	—
— 1875 4 0/0	537	Société Générale	465
— 1876 4 0/0	530	Est	—
— 1886 3 0/0	469 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1502 50
Bons de liquidation		Midi	1320
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Autriche 4 0/0 or	95 65
		Dette d'Égypte 6 0/0	98 35
		Extérieur 4 0/0	65 75
		Hongrie 4 0/0 or	95 20
		Italie 5 0/0	—
		Portugais 4 1/2 1888	167
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	392
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	483
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	475 50
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	478
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	430 50
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	455
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	472
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	472
		Nord 3 0/0 r. à 500	475
		Orléans 3 0/0 r. à 500	473
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	473
		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
		Compagnie parisienne du Gaz	534
		Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	385
		Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	19 25
		— 6 0/0 2 ^e série	19
		— obligations à lots	82 50
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	620
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	—
		— 1889 4 0/0	95 50
		Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	96
		VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	435